Image not found or type unknown

frais envoi chéquier non demandé

Par **Sandrine38**, le **15/05/2012** à **15:13**

Bonjour,

Notre banque, sans nous demander notre accord, nous a adressé un chéquier.
A réception de notre relevé j'ai remarqué que 10.52 nous avait été prélevé pour "frais envoi chéquier".

Notre banque a t'elle le droit de procéder ainsi alors que nous ne leur avons rien demandé ?
Nous passons devant notre banque tous les jours et aurions pu nous arrêter si seulement nous aviosn su qu'un chéquier nous y attendait.

Merci de votre réponse
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés